



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune de **ROQUEFORT-LA BEDOULE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au centre culturel André MALRAUX, sous la présidence de **Monsieur Marc DEL GRAZIA, Maire**.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de Convocation du Conseil Municipal : le 18 avril 2024.

Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 9

Quorum : 15

PRESENTS : Marc DEL GRAZIA - Virginie DEFRANCE - Jean-Nicolas BECUE - Max FREY - Viviane NAUDIN - Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Marina HOCQUET - Alain TARRINI - Marc VANDEVOIR - Brigitte CALDERONE - Patricia MICHEL - Laurent DIAS - Cyril BOSSELUT - Pierre-Yves CHABAUD - Virginie DELEAU - Evelyne DOMANICO - Claude PIGNOL - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Pascale COSTIOU.

Secrétaire de séance :

Max FREY

PROCURATIONS : Marjorie MINUTOLO à Virginie DEFRANCE - Gilbert CARPENTIER à Marc VANDEVOIR - Diane LAMOTTE à Marie-Christine MORUZZI-COQUELIN - Philippe BELTRANDO à Pierre-Yves CHABAUD - Anne-Marie VIET à Max FREY - Martine DALLEST à Brigitte CALDERONE - Ludovic COQUILLAT à Virginie DELEAU - Marie-Thérèse FOURNIER à Jocelyne BONTOUX - Jérôme ORGEAS à Patrice ENSARGUEX.

ABSENTS (Excusés) :

Pour : 24

Contre : 5

(Marie-Thérèse FOURNIER - Jocelyne BONTOUX - Patrice ENSARGUEX - Jérôme ORGEAS - Pascale COSTIOU)

Abstentions : 0

N° DELIB_23_2024

Objet : Modification du tableau des emplois permanents de la commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'évolution des missions de la ville de Roquefort-La Bédoule et de son organisation, Monsieur le Maire propose une modification du tableau des effectifs.

Il convient d'actualiser le tableau des emplois en fonction :

- Des avancements de grades au choix ou suite à une réussite d'un examen professionnel,
- Des avancements de grade au titre de la promotion interne ayant reçu un avis favorable du Président du Centre de Gestion,
- Des changements de filières,
- Des recrutements prévisionnels.

Par ailleurs, il y a lieu d'autoriser les recrutements temporaires sur des emplois non permanents pour faire phase à un besoin lié à :

- Un accroissement temporaire d'activité,
- Un accroissement saisonnier d'activité,
- Un remplacement temporaire de fonctionnaires (art. L332.13 du Code Général de la Fonction Publique)
- Des besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs de la commune,

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu, après en avoir délibéré,

Art. 1 : DECIDE de mettre à jour le tableau des emplois permanents en créant :

- Deux grades d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- Deux grades d'adjoint d'animation territorial,
- Un grade de brigadier-chef principal.

Art. 2 : DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget prévisionnel 2024.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le 25 avril 2024.

Le Maire



Marc DEL GRAZIA

Le Secrétaire de séance



Max FREY

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif de Marseille peut être saisi par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

AR-Préfecture de Marseille

013-211300850-20240429-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-04-2024

Publication le : 29-04-2024



Le Maire,



Marc DEL GRAZIA